

SEQUANA

Communiqué de presse

Boulogne-Billancourt, le 9 janvier 2019

Décisions du tribunal de commerce sur les demandes de procédures collectives d'Arjowiggins et de certaines de ses filiales en France

Comme annoncé dans le communiqué du 7 janvier 2019, Arjowiggins et certaines de ses filiales françaises ont déposé une demande d'ouverture de procédures collectives en leur faveur.

À l'issue des audiences qui ont lieu le 8 janvier 2019, le tribunal de commerce de Nanterre a prononcé l'ouverture d'une procédure :

- de sauvegarde au bénéfice d'Arjowiggins et des sociétés françaises Arjowiggins Papers et Arjowiggins Creative Papers.
- de redressement judiciaire pour les sociétés Arjowiggins Papiers Couchés, Arjowiggins Le Bourray, Greenfield et Arjowiggins Rives.

La mise en sauvegarde ou en redressement judiciaire va permettre, sous l'égide des administrateurs judiciaires désignés par le tribunal de commerce, de soutenir les démarches qui seront entreprises pour trouver des repreneurs pour les différentes activités d'Arjowiggins et préserver les intérêts de ses salariés, clients, fournisseurs et partenaires.

Sequana demandera la reprise de la cotation de ses actions sur Euronext à compter du 10 janvier 2019.

À propos de Sequana

Sequana (Euronext Paris : SEQ) a réalisé un chiffre d'affaires de 2,8 milliards d'euros en 2017 avec :

- **Antalis** : leader européen de la distribution professionnelle de papiers et de produits d'emballage industriel et n°2 en communication visuelle. Présent dans 41 pays, Antalis emploie environ 5 500 collaborateurs.
- **Arjowiggins** : producteur de papiers recyclés et de spécialité, le groupe emploie environ 2 300 personnes.

Contact Analystes & Actionnaires

Sequana
01 58 04 22 80
contact@sequana.com

www.sequana.com

Contact Presse

Image Sept
Claire Doligez
Priscille Reneaume
01 53 70 74 25
cdoligez@image7.fr
preneaume@image7.fr